

ENQUÊTE AUPRÈS DE TRENTE EXPLOITATIONS AGRICOLES

La production céréalière biologique : où en est-on en Wallonie ?

Depuis quelques années, l'agriculture biologique bénéficie d'un important soutien des autorités publiques, tant au niveau de l'Union européenne que de la Région wallonne. Cette dernière vient d'ailleurs de définir un nouveau plan d'aide au développement de l'agriculture biologique. Grâce à ce soutien, le secteur bio affiche une croissance continue (figures 1 et 2). En 2011, on dénombrait 980 agriculteurs bio en Wallonie, exploitant une superficie de 50.048 ha, soit environ 7% du nombre d'exploitations et de la superficie agricole utile en Wallonie.

La situation en Wallonie

La majorité des exploitations agricoles biologiques se situe en province de Luxembourg et de Liège. Seulement 2% des exploitations de la province du Brabant wallon sont biologiques. Les régions où l'on retrouve la majorité des exploitations biologiques sont des régions présentant des sols plus pauvres.

En Wallonie, les superficies dédiées à l'agriculture biologique sont essentiellement des prairies (85 % de la SAU bio), les grandes cultures dans leur ensemble ne comptant que pour moins de 12% ou 5.862 ha en 2011. Les céréales produites en bio sont essentiellement vouées à l'alimentation animale (les animaux éle-

Le Centre wallon de recherches agronomiques a mis sur pied le projet «Authentification des produits de la filière céréales sous l'angle de l'origine géographique, de l'empreinte CO₂ et du mode de culture avec prise en compte des aspects économiques», baptisée Biogeocarbo, qui traite des céréales biologiques. Dans ce cadre, une enquête de terrain a été réalisée auprès d'agriculteurs produisant des céréales biologiques par le Cra-w avec la collaboration de l'Isi Huy dans le cadre d'un travail de fin d'études.



La production de céréales bio demeure anecdotique en Wallonie, mais une demande existe pour celles-ci. La conversion en agriculture bio impose toutefois de repenser complètement le mode de fonctionnement de l'exploitation. Elle suppose une démarche mûrement réfléchie nécessitant de bien s'informer au préalable. Photo: M. de N.

vés selon le cahier des charges biologique doivent être alimentés par des produits végétaux issus de l'agriculture bio). Tout comme en conventionnel, ce sont ± 90% de la production céréalière produite en Région wallonne qui serviront à l'alimentation des animaux. Le reste trouvera des débouchés en alimentation humaine, souvent via des circuits relativement courts.

En 2010, sur les 4.831 ha de grandes cultures cultivées en Wallonie sur le mode biologique, on recensait, au rang des céréales, 684 ha d'épeautre, 584 ha de froment et 433 ha d'orge. Ces superficies restent donc extrêmement modestes, même si une tendance à la hausse se dessine. Les céréales bio sont également cultivées en mélanges: plusieurs variétés d'une même céréale, plusieurs types de céréales, ou encore associations céréales-légumineuses la plupart du temps récoltées immatures comme fourrages. Un certain nombre d'ha peuvent ainsi être classés de manière erronée lors des déclarations de superficie car une confusion peut régner au niveau de l'affectation des mélanges à un code culture.

Enquête de terrain

Afin de mieux cerner la situation, un questionnaire a été établi à destination des agriculteurs produisant des céréales biologiques. Une tren-